

Demandes de documents

2. Environ 1 million de dollars.

3. Environ 760,000 exemplaires ont été distribués au public par l'entremise du Bureau des cartes du Canada et des services semblables dans les provinces. *a)*, *b)* et *c)* Il n'existe aucun dossier des divers types d'usagers.

[Français]

M. Lapierre: Je suggère, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Jean Lapierre (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, les avis de motions portant production de documents n^{os} 66 et 67, au nom de l'honorable député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) sont acceptables au gouvernement.

Je suggère aussi, madame le Président, que les autres avis de motions portant production de documents soient réservés.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre que ces avis de motions n^{os} 66 et 67 soient réputés adoptés?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LA COMMISSION ROYALE McDONALD

Motion n^o 66—**M. Lawrence:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les décrets du conseil de tout ministère du gouvernement du Canada concernant la Commission royal d'enquête sur certaines activités de la Gendarmerie royale du Canada (la Commission McDonald) et, plus particulièrement, les décrets C.P. 1977-1911 du 6 juillet 1977, C.P. 1979-887 du 22 mars 1979 et C.P. 1979-1616 du 2 juin 1979.

LA CONVENTION CONSTITUTIONNELLE CONCERNANT L'ACCÈS PAR DES MINISTRES AUX DOCUMENTS DES GOUVERNEMENTS PRÉCÉDENTS

Motion n^o 67—**M. Lawrence:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des échanges, ententes, accords, correspondance, procès-verbaux, décisions décrets, du conseil et autres communications, notes ou résumés de communications du bureau du Conseil privé au sujet de la convention constitutionnelle concernant l'accès par des ministres aux documents de gouvernements précédents, tels que convenus ou échangés entre *a)* le gouvernement sortant de M. King et le nouveau gouvernement de M. Saint-Laurent en 1948, *b)* le gouvernement sortant de M. Saint-Laurent et le nouveau gouvernement de M. Diefenbaker, *c)* le gouvernement sortant de M. Diefenbaker et le nouveau gouvernement de M. Pearson en 1963, *d)* le gouvernement sortant de M. Pearson et le nouveau gouvernement de M. Trudeau en 1968, *e)* le gouvernement sortant de M. Trudeau et le nouveau gouvernement de M. Clark en 1979, y compris copie de la lettre du 1^{er} juin 1979 de M. P. M. Pitfield à M. J. Clark, et copie de tout décret du conseil du gouvernement sortant concernant la convention ou ladite lettre, *f)* le gouvernement sortant de M. Clark et le nouveau gouvernement de M. Trudeau en 1980, y compris copie de la lettre du 29 février 1980 à ce sujet adressée à M. P. E. Trudeau.

[Français]

Mme le Président: Les autres avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Comme il est maintenant 18 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à demain à 11 heures.

(À 18 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)